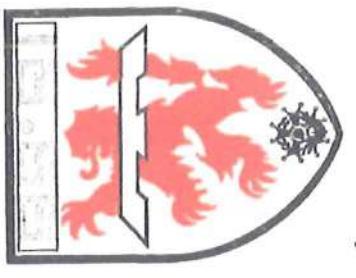


# QUOI DE NEUF AU

ROYAL DEUX-PONTS



RÉGIMENT DE LYON

BULLETIN D'INFORMATION DU 99<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

N° 19 / FEVRIER 1978

Imp. GUÉRIN & Cie - 69250 Neuville-Saint-Sépulcre

*Aujourd'hui les choses ne sont pas ce qu'elles sont, elles sont ce qu'on dit qu'elles sont*

## Le Mot du Colonel

◆ Au cours du mois de février, j'ai attiré votre attention sur deux activités dont l'importance pour le Régiment justifiait ma démarche. Je veux parler de l'inspection du 15 février par le Chef de l'Intendance technique régionale et de celle des 21 et 22 février par le Général Inspecteur de l'Infanterie.

Leur réussite constituait à mes yeux pour le Régiment un objectif à atteindre et réclamait de tous des efforts de préparation auxquels je vous conviais.

Maintenant que l'affaire est passée, laissions au Commandement le temps de faire connaître son appréciation. Il ne m'appartient pas en effet de porter à leur sujet un jugement de valeur, car nul ne peut être à la fois juge et partie. Sachez cependant que M. l'Intendant m'a dit avoir été satisfait de ce qu'il avait vu et que le Général Inspecteur a mentionné sur le registre d'inspection que le Régiment était en bonne voie et qu'il s'efforçait de remédier au manque de terrain pour l'instruction tactique par l'imagination et l'instruction technique de détail.

Ce que je veux surtout vous dire aujourd'hui, c'est la satisfaction profonde que j'ai retirée personnellement de votre comportement lors de ces inspections. J'ai été en effet heureux de constater :

— L'effort fourni par tous pour bien préparer ces journées et bien présenter le Régiment.

— La conscience avec laquelle chaque responsable s'est acquitté de sa tâche.

— Le climat de confiance qui unissait tous les personnels dans le même désir d'atteindre l'objectif fixé.

De telles satisfactions sont, pour votre Chef de Corps, précieuses et inoubliables. Elles représentent d'ailleurs les seules vraies satisfactions de métier qu'un chef puisse espérer ; elles sont à mon sens bien supérieures aux autres récompenses, félicitations ou promotions, certes plus visibles mais moins intenses et moins profondes.

Je souhaite à tous ceux qui, au Régiment, ont des responsabilités et se donnent à fond à leur travail, d'obtenir de temps en temps des joies identiques. Elles sont nécessaires et je plains ceux qui ne les ont jamais ressenties.

Lieutenant-Colonel LEPROUST.

# 9-9

## QUAND LE 9-9 PREND L'AIR

Le 16 février dernier, alors que tout le monde craignait le mauvais temps et une couverture nuageuse importante, Eole se mit à souffler et à dégager le ciel. Cela sans doute n'aurait pas eu grande importance un autre jour, mais ce 16 février Eole, dans son beau geste, permit la réussite de l'opération héliportage du régiment. La Section Mortiers Lourds, les Milans et deux compagnies de combat s'initiaient, en ce jeudi de février, aux techniques de transport avec Puma.

Le Puma est une « bête féroce », armée d'hélices aux dimensions impressionnantes et douée d'une capacité de transport peu commune.

Les Milans commençaient la ronde infernale...

Des élingues aux pare-chocs avant, d'autres aux lames de ressorts arrière : un pouce se lève et voilà : « Jeep vole ». Vu sur terre, une jeep c'est beau, vu de dessous, c'est sale !... Bientôt venait la deuxième rotation... les jeunes du contingent 78/02 attendaient, genou à terre, le moment de monter. L'arrivée des Pumas souleva la neige, la projetant violemment sur les visages ; elle pique, aveugle, empêche d'avancer ; on se croirait au pôle nord un jour de blizzard...

Et c'est le baptême de l'air pour les soldats de la 02 : les commentaires vont bon train et l'on croit savoir que les « oiseaux d'acier » sont préférés aux Simcas...

La S.M.L. voit arriver son tour. « Parés à accrocher — demandent les pilotes. — Parés, répond la section. On accroche et sans problèmes ; l'ensemble hélico-mortier quitte le sol. La promenade est agréable, on a qu'une envie : recommencer.



*Le « Puma ». — Caractéristiques. Longueur : 14 m ; hauteur : 4,40 m ; poids : 7,4 tonnes ; charge utile : 3,5 tonnes ; vitesse : 250 km/h.*

De plus, le photographe de la C.C.S., le soldat Moliette, est présent. Accroché à ses appareils et se disant que décidément c'est bien haut... il « mitraille » héroïquement par la porte ouverte. Il a l'air peu rassuré, espérons que ses photos seront bonnes !

Soudain, sur les ondes, une voix trouble la sérénité de la manœuvre : « Uniform November, ici 220, heu... reste-t-il un hélico ?... puis-je... heu... enfin, est-il possible d'hélicopter ma jeep. » Cette fois-ci, la S.E.R. (Section d'Eclairage Régimentaire) est dans la course. Rapidement elle équipe la Jeep, son chef guide la manœuvre, vite, il ne faut pas perdre de temps ; amarrez, décollez, stop... Le véhicule se balance doucement sous le Puma ; elle vole la S.E.R. ! On a beau savoir ce qu'est un hélicoptère, on demeure quand même étonné de voir cette jeep être littéralement « balader » avec autant de facilité. Quelle merveilleuse invention que cet « oiseau » !

De retour au camp, les commentaires sont unanimes : « Faudrait en faire plus souvent » ; entend-on ; d'autres rêvent doucement : « Pour partir en permission, peut-être que.. ». Quoiqu'il en soit, bravo les Pumas, et à bientôt !

La Section Mortiers Lourds.

# Arrivées au Corps

## S.O.S. NEIGE

CHEVRIER Patrick, Gleizé.

DUPERRAY Jacques, Tarare.

FLECHET Gérard, Lyon (3<sup>e</sup>).

FRAGNE Franck, Caluire-et-Cuire.

GELIN Michel, Létra.

GUGUILLERIE Pierre, Jonage.

JUNET Gérard, Pontcharra-sur-Turdine.

MILLY Patrick, Lyon (3<sup>e</sup>).

POSADAS Marcel Lyon (3<sup>e</sup>).

ROUGE Christian, Lyon (3<sup>e</sup>).

TERIER Jean-François, Saint-Jean-d'Ardières

VALLET Pascal, Thizy.

VIALETT Philippe, Lyon (6<sup>e</sup>).

ZIANNAY Henri, Montrottier.

ZAGOUACHE Samy, Lyon.

LAVIE Jean-Claude, La Balme-de-Sillingy.

74 - HAUTE-SAVOIE

JOUR Didier, Sèvres-le-Lac.

75 - VAR

DI PLACIDO Alain, Toulon.

HELLOU René, Toulon.

JOURDAN Gilbert, Saint-Zacharie.

LJORDA Patrick, La Gardie.

SEIMANDI Jean-Louis, La Seyne-sur-Mer.

SIMON Pascal, Correns.

SCIACQUA Philippe, Jonquieres.

VIEL Vincent, Ampus.

34 - VAUCLUSE

BAUTL Guy, Cavallon.

CHAEL PATRICK, Le Pontet.

LECLERC Philippe, Veynes.

ORLANDINI Jacques, La Bastide-More.

RUSSO René, Entrailles-sur-Sorgue.

TISSOT Philippe, Ryères.

35 - BOUCHES-DU-RHÔNE

AMAR Michel, Marseille (10<sup>e</sup>).

BELTRAME Aldo, Plan-de-Cuques.

BETTOLONE Marc, Aix-en-Provence.

CAVA Jose, Marseille (11<sup>e</sup>).

CHETOUI Benamar, Marseille (16<sup>e</sup>).

CORROCHANO Yves, Graveson.

CUCIA Ange, Saint-Victor.

FAILLA Jean-Claude, Châteauponsac.

FARALD CLAUDE, Marseille (13<sup>e</sup>).

FARID Selim, Marseille (3<sup>e</sup>).

FERLA Gilbert, Champigny.

91 - VIENNE

PEPIN Thierry, Lencloître.

RETURAUD Patrice, Bonnes.

92 - HAUTE-VIENNE

CLUZAUD Didier, Châteauponsac.

93 - YONNE

HUVARD Richard, Champigny.

94 - VAL-D'OISE

LAFEUIL Bernard, Milly-la-Forêt.

95 - VAUCLUSE

GUICHARD Erick, Saint-Leu-la-Forêt.

## LA CEA CHAUSSÉE DERRIÈRE LA 2

11 - AUDE

MAURI Marcel, Salles-d'Aude.

SANTANDREA Philippe, Narbonne.

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

AMAR Michel, Marseille (10<sup>e</sup>).

BELTRAME Aldo, Plan-de-Cuques.

BETTOLONE Marc, Aix-en-Provence.

CAVA Jose, Marseille (11<sup>e</sup>).

CHETOUI Benamar, Marseille (16<sup>e</sup>).

CORROCHANO Yves, Graveson.

CUCIA Ange, Saint-Victor.

FAILLA Jean-Claude, Châteauponsac.

FARALD CLAUDE, Marseille (13<sup>e</sup>).

FARID Selim, Marseille (3<sup>e</sup>).

FERLA Gilbert, Champigny.

FLUET Bernard, Arles.

GABARE Emile, Marseille (14<sup>e</sup>).

GOLIER Alain, Allauch.

GRENIER Michel, Cabannes.

LEONI Patrick, Marseille (14<sup>e</sup>).

LUCIANO Didier, Marseille (14<sup>e</sup>).

MARCELLIN Jean-Louis, Mimét.

MINOUFLET Daniel, Velaux.

MISTRAL Daniel, Arles.

MONNE Jean, Marseille (10<sup>e</sup>).

MORETTI Christien, Marseille (7<sup>e</sup>).

PAPALADIO Patrick, Aubagne.

PASSANTINE Joseph, Marseille.

PEYRI Pierre, Martigues.

RIBAUDET Bernard, Marseille (15<sup>e</sup>).

RODRIGUEZ Jean-François, Onzenuac.

SCHONROCK Robert, Marseille (12<sup>e</sup>).

SIMPATICO Luc, Marseille (1<sup>e</sup>).

STAGNETTO Joseph, Marseille (11<sup>e</sup>).

STERNINI Jean-Marie, Marseille (15<sup>e</sup>).

MENTENS Joseph, Tulle.

19 - CORRÈZE

DURAND Jean-Paul, Juillac.

LAURENT Jérôme, Brive-la-Gaillarde.

LEONI Jean-Louis, Brive-la-Gaillarde.

MADELMONT François, Naves.

MENTENS Joseph, Tulle.

24 - DORDOGNE

VITOSKY Bernard, Rourignac-Saint-Cernin.

30 - GARD

BURDINO Alain, Nîmes.

CHARPON Jean-Daniel, Yézenobres.

ESPAGNE Gérard, Saint-Laurent-d'Aigouze.

MARTIN Raphaël, Le Vigan.

MARTINEZ Alain, Nîmes.

MERIC Philippe, Saint-Hilaire-d'Orzilhan.

PEYRONNET Jean-Luc, Le Vigan.

RODES José, Saint-Gervais.

SARDIN Michel, Lavaur-Prazel.

SIMONETTI Roland, Saint-Gilles.

TERENDU Bruno, Alès.

33 - GIRODNE

LAVIGNAC Patrick, Saint-Christophe-des-Bardes.

34 - HERAULT

CAHIZAC Didier, Capestang.

COUDERC Georges, Montpellier.

GIROUD Daniel, Lodève.

LEJEUNE Didier, Vième.

39 - JURA

GUICHARDIERE François, Salins-les-Bains.

SCORDIA Hervé, Saint-Amour.

42 - LOIRE

GUILLERMET Lauret, Saint-Étienne.

SAADA Messaoud, Saint-Étienne.

VOLLAND Bernard, Bussières.

47 - LOT-ET-GARONNE

COVAS Jean-Jacques, Agen.

58 - NIÈVRE

FAYET Patrick, Cosne-Cours-sur-Loire.

63 - PUY-DE-DOME

COUVRECHÉL Alain, Clermont-Ferrand.

64 - BASSES-PYRÉNÉES

ANAGON Jean-Louis, Pau.

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES

LAURY Jean, Corbière-les-Cabanes.

RUIZ François, Port-Vendres.

69 - RHÔNE

ARCHINET Bernard, Colombier-Saugnieu.

ASSI Rachid, Sainte-Foy-lès-Lyon.

BASALDO Georges, Amblepuis.

BERROUON Jean-Yves, Chénillat.

BROUILLON Gilles, Saint-Clément-les-Pilatcrs.

CAEENO Serge, Villeurbanne.

CHAT Gérard, Tarare.

CHAVERON Patrice, Cours-la-Ville.

101 - AIN

BLANC Richard, Replonges.

CASTALDO Raftael, Trévoux.

DEOUATRE Michel, Cerluz.

REVEL Michel, Saint-André-d'Huiriat.

03 - ALLIER

DUTATRE Philippe, Commentry

04 - BASSES-ALPES

GINOUX Henry, Sisteron.

05 - HAUTES-ALPES

GINOUX Henry, Sisteron.

06 - ALPES-MARITIMES

ALBARECO Joseph, Cannes.

BOUVRET Roger, Contes.

CALLEGONI Marcel, Cannes.

IGAMMARI Joseph, Le Cannet.

OCELLI Jean-Paul, Cannes.

PEDROS Henri, Nice.

PELLEN Denis, Villeneuve-Loubet.

ZERBIB Henri, Nice.

11 - AIN

MAURI Marcel, Salles-d'Aude.

SANTANDREA Philippe, Narbonne.

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

AMAR Michel, Marseille (10<sup>e</sup>).

## ORIGINES DU SAUT MILITAIRE

Le saut militaire fut à l'origine un signe de paix : deux guerriers s'abordant sans intentions hostiles levaient la main droite, paume ouverte, afin de montrer qu'ils n'y tenaient pas d'armes.

Puis, au Moyen Age, la Chevalerie introduit un élément de Courtoisie : avant de s'affronter en combat singulier, deux adversaires relevaient de la main droite la visière de leur heaume. Ils se montraient ainsi leur visage en signe d'Estime, l'échange des regards prenant une valeur qu'il ne devait jamais perdre.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les soldats continuaient à saluer. Ils levraient vers le ciel le pouce, l'index et le majeur symbolisant la Trinité chrétienne. Cependant, les bicornes et les tricornes de l'époque dépassaient largement la tête, et les doigts s'arrêtent au bord de la coiffure. Le geste de ces soldats ressemblait donc déjà à notre salut, et sa signification était la même.

Saluer est en effet plus qu'une simple marque de politesse : c'est rappeler l'idéal de Fraternité et de Fidélité qui lie les militaires entre eux, quels que soient leurs grades, leurs fonctions ou leurs origines.

## QUELQUES

## LITTÉRATURE

Au mois de mars, les 12 et 19, tous les Français, de métropole et d'outre-mer, vont en effet voter pour élire des députés. Ce quartier libre "du mois voudrait tenir de répondre à une question, que beaucoup d'entre vous se posent certainement : Qu'est-ce qu'un député ? A quoi sert-il ? La France est une République ; c'est aussi une démocratie. Cela veut dire que la souveraineté appartient au peuple, par l'intermédiaire de représentants élus.

Un député est un représentant élu au suffrage universel direct (tous les citoyens votent pour l'élier sans passer par d'autres intermédiaires). Il représente une circonscription. C'est-à-dire une parcelle du territoire national où vivent des citoyens qui vont l'élier.

Il est élu pour 5 ans, le temps d'une législature et, en même temps, on élit un suppléant.

Le mode de scrutin est le scrutin majoritaire. Il faut pour qu'un candidat soit élu qu'il recueille la majorité des suffrages exprimés. Si, au premier tour, aucun des candidats ne

## Visite du Général de Corps d'Armée HENRY

### Inspecteur de l'Infanterie

Les 21 et 22 février, le Régiment a été inspecté par le Général HENRY. Pour le Commandement, le but d'une telle inspection, qui a lieu tous les deux ans, est de se rendre compte du niveau d'instruction atteint par le Régiment et de mieux connaître les moyens dont il dispose ainsi que son cadre de vie et de travail. Cette revue avait d'autant plus d'importance que c'était la première fois que le Général Inspecteur visitait le 9-9 dans ses nouvelles structures et au Quartier Maréchal de Castellane. En effet, la dernière inspection avait eu lieu en février 1976, alors que le Régiment était au camp de Canjuers.

Arrivé le 21 février, à 17 heures, le Général Inspecteur, auquel la section de l'Adjudant SERVIGNAT a rendu les honneurs, s'est d'abord entretenu avec tous les personnes de cette section. Puis il visita les nouvelles installations d'instruction (Tir Rémmy de la S.M.L., Stand Milan et salle d'identification des engins blindés). Ensuite un repas au mess Officers regroupa autour de lui une vingtaine d'officiers et sous-officiers.

Enfin, une séance de tir de nuit lui fut présentée par la 4<sup>e</sup> Compagnie à Vancia. Le Général s'est d'ailleurs "intitulé" de nombreuses fois dans les rangs pour converser avec les personnels du corps.

Après, il visita divers locaux régimentaires et notamment un bâtiment de compagnie, celui de la CCS et de la 1<sup>e</sup> Compagnie. Il put ainsi se rendre compte de l'état de ces locaux et de leur modernisme. Il visita également le G.I... qui est moins modeste ! En fin de matinée la 1<sup>e</sup> Compagnie présente un exercice de section à Sermenaz et la CEA mit sa SML en batterie.

Dans l'après-midi il assista à l'exercice de sous-groupement de la 2<sup>e</sup> Compagnie, puis à un exercice de section, renforcée par un groupe Milan monté par la 3<sup>e</sup> Compagnie. Il eut ainsi un aperçu complet de l'instruction qui est menée au 9-9. Le Général XHAARD, commandant la 1<sup>e</sup> Di, s'est entretenu, en fin d'inspection, avec le Général HENRY.

Au cours d'un "pot" organisé au foyer et en présence de tous les officiers et sous-officiers du corps, le Général Inspecteur déclara que le Régiment était sur la bonne voie et attira notre attention sur deux points :

Tout d'abord que le casernement était sans doute l'un des plus beaux de France, bien que non encore terminé.

Ensuite, l'absence de véritable terrain de manœuvre et d'exercice pour le Régiment était un gros handicap. Le terrain de Sermenaz est en effet trop petit et condamné à terme. Il déclara que cette importante question ferait l'objet d'une étude de la Région afin de trouver un terrain de remplacement.

Cette inspection a été pleine d'enseignements et bénéfique pour tous, grâce aux conseils donnés par le Général HENRY.

Elle a montré que si nous étions sur la bonne voie, il y avait encore beaucoup d'efforts à faire pour améliorer notre entraînement.

## QUELQUES

## ARTICLES

remplit cette condition, il y a ballottage et on procède à un second tour. L'élu sera alors celui qui obtient la majorité relative (schématiquement, celui qui arrive en tête). A titre indicatif, sachez qu'il existe un autre mode de scrutin, employé autrefois, le scrutin proportionnel. Maintenant qu'il est élu, que va donc faire ce député ? Il va siéger à l'Assemblée Nationale qui, avec le Sénat, forme le Parlement de la République.

Il y a en France 491 députés. Au sein de l'Assemblée Nationale, ils élisent un président qui est : le troisième personnage de l'Etat après le Président de la République et le Président du Sénat. Le député est un législateur. Il vote les lois, qui sont soit l'emanation des décisions gouvernementales, soit l'émancipation des députés eux-mêmes. Il peut donc créer une loi et en déposer le projet afin de la faire voter. En outre, les députés votent le budget de la nation (ainsi, les crédits affectés à la Défense nationale dépendent en grande partie des députés).

Le député a donc un pouvoir de décision en tant que délégué des citoyens auprès de l'Etat. Le travail du député est bien sûr celui qu'il fait au cours des sessions parlementaires (2 par an plus une possibilité de session extraordinaire), mais c'est aussi son action dans sa circonscription. Dans sa circonscription, il est le maillon d'une chaîne qui existe entre le citoyen et l'Etat, le citoyen et l'Administration. Son rôle dans ce cas bien précis est loin d'être négligeable.

Voilà, schématiquement et brièvement résumé, le rôle et le travail d'un député. Bien sûr, vous le savez, ce député a le plus souvent une "couleur politique" déterminée et ses décisions dépendent aussi des "mots d'ordre" de son parti. Néanmoins, en élisant votre député, n'oubliez pas que c'est un porte-parole que vous choisissez. C'est certainement l'idée la plus forte à retenir.

Rappel. — Le vote par procuration vous permet de vous faire représenter le jour du scrutin si vous êtes retenu par le service de jour-là. Si vous n'avez pas profité de la venue de la gendarmerie au quartier pour remplir les formalités, sachez que vous pouvez aller directement à la gendarmerie afin de faire établir une procuration pour les votes des 12 et 19 mars.

## LA REVUE DE L'INTENDANCE

Le 9-9 prend l'habitude des revues officielles et ne les crain pas. Notre Régiment, récemment visité par l'Inspection du Matériel (le 25 novembre 1977), recevait en ce 15 février M. l'Intendant militaire LECLERC, chef du Service de l'Intendance technique régionale. Cette revue est dite H.C.C.A. Ce terme barbare, aux initiales peu bavardes, correspond à l'Inspection de l'Habillement, du Campement, du Coussage et de l'Aménagement. Il s'agit, pour l'Intendant militaire, de vérifier l'existence et surtout l'état et l'entretien de tous ces matériels, indispensables à une unité.

La revue se passe tous les deux ans dans chaque corps de troupe. Le camp de La Courtine approche, les compagnies ont été sur la brèche avec les intempéries de l'hiver et une semaine plus tard nous allions accueillir le Général Inspecteur de l'Infanterie. Cette revue est dite H.C.C.A. Ce terme barbare, aux initiales peu bavardes, correspond à l'Inspection de l'Habillement, du Campement, du Coussage et de l'Aménagement. Il s'agit, pour l'Intendant militaire, de vérifier l'existence et surtout l'état et l'entretien de tous ces matériels, indispensables à une unité.

La revue se passe tous les deux ans dans chaque corps de troupe. C'est sans doute ce que nous souhaitions tous afin que les futures générations de soldats trouvent au Quartier Maréchal de Castellane l'accueil que mérite la jeunesse d'aujourd'hui.



Le Capitaine CHAUMONT expliquant l'exercice au Général.

## CHATELIANS de 4 jours

### Quoi de neuf...

#### 2 Février :

On apprend l'enlèvement, au Tchad, d'un jeune Français et d'un Suisse. Une rançon est réclamée.

#### 6 Février :

Enlèvement, à Lyon, d'un juge d'instruction : le juge Daix.

#### 7 Février :

Libération du juge Daix. La police soupçonne le « milieu lyonnais ».

#### 2<sup>e</sup> semaine de Février :

Chutes de neige très abondantes sur toute la France. L'Armée porte secours aux isolés.

#### 14 Février :

Conflit armé très violent entre l'Ethiopie et la Somalie.

#### 17 Février :

Explosion de gaz dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Bilan : cinq morts, cinq disparus et 60 blessés. Les causes du sinistre demeurent inconnues.

#### 20 Février :

Ouverture officielle de la campagne électorale.

#### 26 Février :

Enlèvement aux Philippines d'un ressortissant français.

**...dans le monde**

Anse est une commune où les soldats du 9-9 se rendent souvent. Le contingent 77/08 y a reçu sa fourragère à la Maison de Retraite des Armées installée dans un cadre très agréable. De plus, nous apprenons que les équipements sportifs de la ville vont bientôt voir évoluer nos différentes équipes. Aussi est-ce à Anse que des travaux d'aide aux collectivités locales ont eu lieu dernièrement. Rappelons que ces travaux se font lors des deux derniers mois de service d'un contingent. C'est une bonne habitude qui a été prise par le 9-9 et que l'on entend bien continuer.

« L'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le 10 février, nous, 2<sup>e</sup> Section de la 1<sup>re</sup> Cie du 99<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, déclarons avoir participé à la restauration du château d'Anse, département du Rhône. »

Non, vous ne vous êtes pas trompés de journal !... Il s'agit bien de « Quoi de Neuf... ». Mais cet en-tête vous surprend peut-être ; alors nous allons vous contez une histoire de ce siècle dont le personnage principal est de pierre... Le 6 février dernier, sous une pluie battante annonçant peut-être les rigueurs de l'hiver) la 2<sup>e</sup> Section part pour Anse, petite commune, peu éloignée de notre camp. Le but d'une colonne : participer à la restauration d'un vieux château et plus particulièrement de sa haute tour. Le foyer rural nous accueille et nous y installons notre couchage pour la semaine. Très vite nous nous dirigeons vers le lieu de notre travail... C'est un château d'un autre âge que l'outrage des ans n'a point épargné mais qui domine encore fièrement la région du haut de sa tour de 24 mètres. Délaissant pour quelque temps les armes du soldat, nous saisissons à pleine main les outils de l'archéologie. A nous seaux, pelle,

pioches ; à nous le long travail du « restaurateur » avec au menu : poule gringante, meutrières et tour d'angle.

Le travail se fait dans la bonne humeur et avec entrain. Ce château, vestige du passé, symbole de la science des anciens, peut revivre, doit revivre ! Il est triste de constater que tant de belles pierres allaient mourir, uniquement parce que la réfection d'un tel site demande une quantité d'argent extra-ordinaire.

Pendant quatre jours notre ardeur ne flétrit point et la « robe surannée » de cette tour prend vite des allures de monument bien entretenu. Il est d'ailleurs merveilleux de pouvoir constater si rapidement le résultat de nos efforts.

Pourtant, il serait injuste de ne parler que du château et de notre travail. L'accueil que nous ont réservé les Ansois mérite largement que l'on remercie toute la population.

La veille du départ, la municipalité nous offre le verre de l'amitié et croirez qu'il fut apprécié...

Le jour de notre départ, la neige recouvre la région d'un épais manteau blanc. N'écoutant que ce bon sens qui veut que l'armée soit au service de la Nation, nous déblayons les rues d'Anse ainsi que la cour du C.E.G. Nous repartons vers Satonay avec au cœur ce petit pincement de fierté qui envahit toute personne quand elle se sent regardée avec gratitude.

Sergent CONVERS (77/04).

### Inauguration du "TIR RÉMY"

Le stand de tir de 120, dit "Tir Rémy", a été inauguré le 22 février dernier, en présence du Général XHAARD, Commandant la 1<sup>re</sup> D.I., du Commandant de réserve DUCREST, du Capitaine de réserve MAYOUD, du Capitaine de réserve M. CANTAGRILL, président des Anciens du 9-9 et de M. FAVRE, représentant de la C.G.E.-Alsthom.

Le Général marqua sa satisfaction de voir les efforts du régiment pour donner une instruction solide et félicita l'« Equipe Nigé » pour son travail.

## TABLEAU D'ACTIVITÉS

| CIES | m a r s                  | a v r i        | mai | juin | juil. | aoû | sept. | oct. | nov. | déc. |
|------|--------------------------|----------------|-----|------|-------|-----|-------|------|------|------|
| 1°   | 4,1<br>1,1<br>1,3<br>2,5 | 1<br>3,<br>1,5 | 2,2 | 2,9  |       |     |       |      |      |      |
| 2°   |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |
| 3°   |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |
| 4°   |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |
| ceo  |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |
| CCS  |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |
| 11°  |                          |                |     |      |       |     |       |      |      |      |

## SPORTS

### CROSS RÉGIONAL DU 25 JANVIER

Cross vétérans : Adjt KADRAOUI 3<sup>e</sup> sur 61 classés.

Cross long. Sur 110 classés :

15<sup>e</sup> S/C TCHIALI  
49<sup>e</sup> Sdt DUPRAT  
63<sup>e</sup> Adjt REGENT  
68<sup>e</sup> Sdt JEAN  
10g<sup>e</sup> Cne DEBOUTTEUILER

Par équipes le 9-9 arrive 11<sup>e</sup> sur 17 équipes classées.

### CHALLENGE INTER-COMPAGNIES

30 Janvier :

Football :  
1<sup>re</sup> bat 2<sup>e</sup> 7 à 1.  
Volley-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 2<sup>e</sup> 3 sets à 1.  
Basket-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 2<sup>e</sup> 18.  
Handball :  
1<sup>re</sup> bat 2<sup>e</sup> 28 à 3.  
Basket-Ball :  
4<sup>e</sup> bat 1<sup>re</sup> 56 à 13.  
CEA bat 2<sup>e</sup> 66 à 52.

3 Février :

Football :  
1<sup>re</sup>-4<sup>e</sup> 5 à 5.  
Volley-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 3<sup>e</sup> 1.  
Basket-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 2<sup>e</sup> 3 sets à 1.  
Handball :  
4<sup>e</sup> bat 1<sup>re</sup> 3 sets à 1.  
Basket-Ball :  
3<sup>e</sup> bat 1<sup>re</sup> 69 à 16.  
Handball :  
3<sup>e</sup> bat 1<sup>re</sup> 21 à 14.  
Basket-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 4<sup>e</sup> 22 à 12.  
Handball :  
3<sup>e</sup> bat 1<sup>re</sup> 20 à 3.  
Basket-Ball :  
1<sup>re</sup> bat 4<sup>e</sup> 19 à 7.  
Handball :  
2<sup>e</sup> bat CEA 4 à 0.

### CROSS DE L'ÉCOLE DE POLICE [1<sup>er</sup> mars]

Sur 19 équipes classées, l'équipe A du 9-9 arrive 2<sup>e</sup> et l'équipe B 15<sup>e</sup>. Signalons la nouvelle belle performance du S/C TCHIALI, 11<sup>e</sup>.